

AVIS PUBLIC

Entrée en vigueur – Règlement numéro 2023-301

Aux contribuables de la susdite municipalité

AVIS PUBLIC est donné par le soussigné, directeur général adjoint et greffier-trésorier adjoint, par intérim, de la municipalité de Trécesson de ce qui suit :

Au cours de la séance extraordinaire du conseil municipal tenue le lundi 23 octobre 2023, le règlement numéro 2023-301 ayant pour titre « Augmentation du fonds de roulement » a été adopté.

L'objet de ce règlement vise à majorer le fonds de roulement actuellement de 100 000,\$ à un montant de 200 000,\$.

Ce règlement peut être consulté à l'hôtel de ville, durant les heures d'ouverture du bureau municipal.

Donné à Trécesson, ce 26^e jour du mois d'octobre de l'année deux mille vingt-trois.

Mario Morin
Directeur général adjoint et
greffier-trésorier adjoint, par intérim

